

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 1. Identificateur de produit

**Nom du produit:** SEL DE DENEIGEMENT

**Emploi de la substance:** Dénéigement

## 2. Composition

**Chlorure de sodium (NaCl) : instructions supplémentaires**

L'information se rapporte à une matière pure, alors que les minéraux secondaires ou les additifs ne sont pas pertinents pour les consignes de sécurité.

## 3. Dangers potentiels

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE:** néant

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Au vu des données dont nous disposons, la substance/le mélange n'est pas une substance dangereuse au sens de la loi allemande relative aux substances chimiques (ChemG), ni du règlement sur les substances dangereuses (GefStoffV), du règlement (CE) n° 1272/2008 et de la directive 1999/45/CE dans sa version actuellement en vigueur. Aucun danger particulier à mentionner. Veuillez, néanmoins, respecter les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité.

## 4. Premiers secours

**Indications générales :**

En cas de doute ou de symptômes prolongés, consulter un médecin.

**Après inhalation :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau :**

Laver à l'eau.

**Après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

**Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction:**

Le produit n'est pas inflammable et ne facilite pas l'inflammation. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Peut être dégagé en cas d'incendie: Gaz hydrochlorique (HCl)

**Conseils aux pompiers – Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant, ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

**Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles**

Eviter la formation de poussière

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.**

Recueillir par moyen mécanique. Assurer une aération suffisante.

Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Rincer des restes avec de l'eau.

#### **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

### **7. Manipulation et stockage**

#### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Ne pas respirer les poussières. Eviter la formation de poussière. Les formations de poussières qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

#### **Préventions des incendies et des explosions:**

Le produit n'est pas combustible. Observer les règles générales concernant la protection anti-feu de l'entreprise.

#### **Vereisten voor opslagruimtes en silo's**

Moeten voldoen aan de landelijke voorschriften voor natriumchloride (b.v. in Duitsland: WGK 1, voetnoot 14).

#### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Stockage – Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker à sec et à température ambiante.

#### **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des acides. Ne pas stocker avec les agents d'oxydation.

#### **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

#### **Classe de stockage:**

13 Produit solide non combustible

#### **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir section 7.

#### **Indications supplémentaires**

Néant

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser. Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage. Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Protection préventive de la peau par un onguent.

#### **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. En cas de formation de poussière : Masque protecteur de poussière.

#### **Protection des mains :**

Non nécessaire, en cas de contact prolongé: gants de protection.

#### **Matériau des gants:**

Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer: Caoutchouc nitrile, Butylcaoutchouc, Caoutchouc fluoré et Polychloroprène.

#### **Temps de pénétration du matériau des gants -**

#### **Protection des yeux:**

Formation de poussière et à ventilation insuffisant: Lunettes de protection hermétiques

#### **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs.

### **9. Caractère physique et chimique**

**Forme:** cristallin

**Couleur:** incolore

**Odeur:** Inodore

**Valeur du pH (50 g/l) à 20°C:** 6 - 9 (DIN 38404-5)

**Point d'ébullition:** 1461 °C

**Point de fusion:** 801 °C

**Point d'éclair:** non applicable

**Inflammabilité (solide, gazeux):** Le produit n'est pas inflammable.

**Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

**Pression de vapeur à 20°C:** 0 mbar

**Densité à 25°C:** 2,1615 g/cm<sup>3</sup>

**Densité en vrac: ~ 1200 kg/m<sup>3</sup>, sel gemme:** 1050 – 1250 kg/m<sup>3</sup> **sel ignigène:** 1100 – 1300 kg/m<sup>3</sup>

**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:** 359 g/l

**Viscosité:** non applicable

### **10. Stabilité et réactivité**

**Conditions à éviter:** Néant

**Matières à éviter:**

Réactions avec acides forts, avec les produits oxydants.  
Métaux alcalins.

## 11. Informations toxicologiques

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: 7647-14-5 chlorure de sodium**

Oral LD<sub>50</sub> 3000 mg/kg (rat)

Dermique LD<sub>50</sub> >10 000 mg/lg (lapin)

**Effet primaire d'irritation de la peau:** peut entraîner de légères irritations de la peau.

**Effet primaire d'irritation des yeux :** effet légèrement irritant possible

**Effet primaire d'irritation des voies respiratoires :** aucune donnée disponible.

**Sensibilisation:** aucun effet de sensibilisation connu.

**Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):** Test d'Ames : Pas d'incations d'activité mutagène.

Mutagenicité (test sur cellules de mammifères) : micronucléus négatif.

**Indications toxicologiques complémentaires:**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

## 12. Information écologiques

**Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications:**

Produit anorganique, ne peut être éliminé de l'eau par des processus de nettoyage biologiques.

Dissocie à : ions de sodium et de chlorure.

**Effets écotoxiques – autres indications**

En cas d'introduction adéquate de concentrations réduites dans des stations d'épurations biologiquement adaptées, des perturbations de l'activité de décomposition de la boue activée sont improbables.

**Autres indications écologiques – indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) :

peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique.

**Toxicité aquatique :**

EC<sub>10</sub> 577 mg/l (bactéries) 5 d

EC<sub>50</sub> /24h 6175 mg/l (Daphnia magna)

EC<sub>50</sub> /48h 4135 mg/l (Daphnia magna)

LC<sub>50</sub> /96h 9675 mg/l (Lepomis macrochirus)

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes de traitement des déchets – recommandation:**

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques. Élimination conforme aux règlements de l'administration régionale.

**Catalogue européen des déchets:**

06 03 14 sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

**Emballages non nettoyés – recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

**Transport terrestre (ADR/ADN/IMDG/IATA):** Néant

## 15. Informations réglementaires

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement – Prescriptions nationales – Classe de pollution des eaux:**

Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant numéro matricule: 270

**Évaluation de la sécurité chimique:** une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Sources:**

ESIS (European existing Substances Information System)